

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 30 Mai 2024

Délibération n°20240530_07

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 46

Suppléants : 3

Pouvoirs : 6

= **VOTANTS : 55**

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

**Objet : CULTURE : demande de subvention auprès du Département
pour le festival Cœur en scène 2024**

Le jeudi 30 Mai 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 24/05/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MONTIGNAC-Charente.

Présents : COMBAUD Renaud – CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – GUYON Jean-Guy – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle – LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – PINEAU Francine – BOUYSSSET Céline – MUGNIER Pierre-Hermann – LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Éric LACROIX Aurélie – SOURY Christine – LASBUGUES Elisabeth – ROUMAGNE Magalie – PINTUREAU Romain MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

- 1-SOURISSEAU Damien suppléant de COMBAUD Alain
- 2-BERTRAND Michel suppléant de MARCELIN Céline
- 3-POITOU Mélanie suppléante de MICHONNEAU Patrick

Pouvoirs :

- 1-FOURÉ Brigitte pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
- 3-LAMAZIERE Véronique pouvoir à TYSSANDIER Maguy
- 4-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à CRINE Jean-Jacques
- 5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
- 6-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

Absents : GEOFFRION Olivier - FLAUD Yves – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - JEUNE Karine – VIGNET Aurélie - CLAUDAUD Gérard - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - POTEI Maryse - CAMY Bruno - MAHÉ Jacques - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : CULTURE : demande de subvention auprès du Département pour le festival Cœur en scène 2024

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de communes organise depuis 3 ans le Festival de musique Cœur en scène.

Le festival poursuit plusieurs objectifs :

- Amener plus de culture en ruralité au cœur d'un territoire déficitaire en matière d'équipement culturel de diffusion de spectacle vivant ;
- Animer la période estivale sur le territoire ;
- Favoriser la cohésion sociale et la rencontre des locaux et des charentais ;
- Mettre en lumière les talents et artistes locaux ;

Ce festival est gratuit pour le public. Il est proposé en plein air avec le concours des communes accueillantes ou bien encore de propriétaire de lieux privés souhaitant ouvrir leurs portes.

Cette année le festival se déroulera du jeudi 27 au dimanche 30 juin dans plusieurs lieux, tels que :

- Jeudi 27 juin : Jardins de St Fraise
- Vendredi 28 juin : Hameau du petit Fayolle à Lonnes
- Samedi 29 juin : ferme du Domaine d'Echoisy à Cellettes
- Dimanche 30 juin : parc au chevet de l'église de Xambes

Le budget communautaire alloué au festival s'élève à 8305 € et s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Cachets	5 500,00 €	Autofinancement	6 805,00 €
Charges scéniques/techniques	700,00 €	Recettes des ventes	
Défraiements, déplacements, hébergement	- €	Recettes des entrées	
SACEM/SACD	600,00 €	Subvention département	1 500,00 €
Frais de communication	1 305,00 €	Subvention CDC	
Autres dépenses	200,00 €	Subvention commune	
		Autre recette	
TOTAL	8 305,00 €	TOTAL	8 305,00 €

Monsieur le Vice-Président en charge de la culture, du patrimoine et de la communication propose de solliciter un financement auprès du Département de la Charente.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter un financement auprès du Département dans le cadre de l'organisation de l'édition 2024 du Festival Cœur en scène ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à exécuter tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

